

Il ne suffit de dire que le premier ministre voulait tout simplement dire qu'un espace fiscal sera ménagé aux provinces. Voilà une déclaration qui ne veut pas dire grand-chose. Il est clair, certainement, qu'en sa participation aux programmes d'assurance frais médicaux des provinces, le gouvernement les ramène à l'époque avant Rowell-Sirois et empêche le pays d'avoir des normes uniformes en matière de frais hospitaliers et médicaux.

Je ne suis pas disposé à la discussion ce soir. Je ne harangue pas le gouvernement. Je supplie le gouvernement libéral, après toutes les années d'attente pour que cette mesure législative ne devienne réalité, de ne pas la laisser perdre à cause d'une interprétation qui, selon moi, est incorrecte. Je suis disposé à défendre le texte de la loi et du hansard d'après lesquels au terme de cinq ans il y aura remise en question et propositions au besoin, mais ne donnons pas au pays l'impression qu'après cinq ans l'assurance frais médicaux sera terminée, au point de vue du gouvernement fédéral. Ce n'est pas là ce qu'on veut dire, j'en suis sûr. J'espère que l'impression qu'on donnera maintenant au pays sera la vraie.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la question de l'interprétation des paroles du premier ministre, à la lumière des dispositions de l'article 8 de la loi, est une question qui à mon avis, ne peut être traitée à fond dans un débat sur la motion d'ajournement. Il me semble qu'il n'y a rien de fondamentalement incompatible avec ce qu'a dit, à ma connaissance, le premier ministre. Puis-je suggérer qu'il voulait peut-être parler d'un

changement dans le montant et la méthode de paiement aux termes de la loi, en remplacement des contributions qui y sont précisées.

Permettez-moi de continuer en disant que la loi nationale sur l'assurance frais médicaux a été adoptée par le Parlement; c'est la loi du pays et, de toute évidence, le gouvernement fédéral est obligé de se conformer à ses termes. Je pense que nous devrions rappeler que l'établissement d'un programme national d'assurance frais médicaux, par l'adoption de la loi, a été la réalisation d'un gouvernement libéral. C'est un gouvernement libéral qui avait présenté la loi sur l'assurance frais médicaux au Parlement. Pour ma part, je suis fier de me compter parmi ceux qui ont appuyé la mesure. Elle n'est pas arrivée 50 ans après l'accession au pouvoir du gouvernement libéral Pearson, mais moins de quatre ans plus tard. Elle est due à un gouvernement libéral appuyé par des députés comme moi-même parmi tant d'autres.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Où en sommes-nous maintenant?

**M. l'Orateur suppléant:** En conformité de l'article 39A du Règlement provisoire, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La séance est donc ajournée jusqu'à deux heures trente demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES  
1, 5, 10, 15, 20, 30, 35.